



Bulletin Officiel

N° 4340 Mardi 23 Avril 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES	
COMMUNIQUE DE PRESSE	
SFBT	2
SOTETEL	2
AVIS DES SOCIETES	
INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS	
BANQUE DE L'HABITAT-BH	3-4
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS – SIMPAR	5
MODERN LEASING	6
EL WIFACK LEASING	7
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-	8-9
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -	10-14
LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS -	15-16
SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES - SIAME-	17-18
SOTUMAG	19
ESSOUKNA	20
CIL	21
TELNET HOLDING	22-23
AVIS DES SOCIETES	
ASSEMBLEE GENERALE	
SOCIETE INDUSTRIE CHIMIQUE DU FLUOR – ICF -	24
PROJET DE RESOLUTIONS	
SOCIETE INDUSTRIE CHIMIQUE DU FLUOR – ICF -	25-26
AVIS DES SOCIETES	
COMMUNIQUE DE PRESSE	
TUNISIE LEASING	27
COURBE DES TAUX	28
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM-	29-30
ANNEXE I	
OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE	
SYPHAX AIRLINES	
ANNEXE II	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF-	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	
FCP VALEURS AL KAOUTHER	

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Le conseil d'administration de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- s'est réuni le vendredi 12 avril 2013 et a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 17 mai 2013.

L'assemblée générale ordinaire statuera, notamment, sur la proposition d'un dividende de 0,650 dinar par action et l'assemblée générale extraordinaire sur une augmentation de capital par incorporation d'une partie du « compte spécial d'investissement », à raison d'une action nouvelle gratuite pour 19 anciennes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2013 - AS - 148

COMMUNIQUE DE PRESSE

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
« SO.T.E.TEL »**

Siège social : rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SO.T.E.TEL» informe ses actionnaires que le sit-in observé par certains employés au siège social de la société en date du lundi 15 Avril 2013 a été levé le jour même au début d'après midi, et ce, après des réunions tenues entre les représentants de ces employés et la Direction Générale concernant les perspectives d'avenir de l'Entreprise et les projets stratégiques entamés pour étude.

La Direction Générale rassure les actionnaires que le travail a repris régulièrement au sein de la société le jour même et que la tension sociale s'est apaisée par le dialogue avec les différentes parties.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2013 - AS - 149

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE L'HABITAT-BH
Siège Social : 18, Avenue Mohamed V 1080 -Tunis

La BANQUE DE L'HABITAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

	CUMUL A LA FIN DU 1 ER TRIMESTRE		(EN DINARS)
			AU
	2013	2012	31/12/2012 (*)
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	82 250 469	74 739 060	318 446 018
INTERETS	69 036 505	61 414 451	255 015 364
COMMISSIONS EN PRODUITS	9 450 528	8 658 852	39 936 587
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	3 763 436	4 665 757	23 494 067
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	32 835 655	29 439 607	124 718 485
INTERETS ENCOURUS	31 782 177	28 399 139	120 073 280
COMMISSIONS ENCOURUES	1 053 478	1 040 468	4 645 205
AUTRES CHARGES	0	0	0
3- PRODUITS NET BANCAIRE	49 414 814	45 299 453	193 727 533
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 798 184	2 680 580	14 656 577
5- CHARGES OPERATOIRES, DONT:(1)	25 090 612	23 314 254	96 013 330
FRAIS DE PERSONNEL	20 175 766	18 639 277	77 765 580
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 914 846	4 674 977	18 247 750
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	390 424 144	393 215 045	398 704 251
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	144 470 501	142 039 183	150 684 367
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	245 953 643	251 175 862	248 019 884
7- ENCOURS DES CREDITS	4 238 661 931	4 263 443 655	4 278 228 736
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	3 924 812 044	3 370 533 758	3 758 083 221
DEPOTS A VUE	1 072 425 557	983 404 270	1 030 872 955
DEPOTS D'EPARGNE	1 434 342 175	1 362 750 115	1 420 459 387
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	474 362 553	535 194 387	476 042 334
10- CAPITAUX PROPRES	454 471 860	451 400 462	449 011 296

(1) Les charges opératoires ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations

(*) Chiffres retraités

- Suite -

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2013

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 mars 2013, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'exercice 2013.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2013 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2013.

III- FAITS SAILLANTS

L'activité de la Banque durant le premier trimestre 2013, par rapport au premier trimestre 2012, s'est caractérisée essentiellement par :

- Une augmentation du produit net bancaire de 4 millions de dinars soit 9%, provenant essentiellement de l'évolution positive des produits d'exploitation bancaires de l'ordre de 8 millions de dinars.
- Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 554 millions de dinars soit 16,44%, provenant essentiellement de l'évolution positive :
 - des dépôts de l'épargne à raison de 72 millions de dinars.
 - des dépôts à vue à raison de 89 millions de dinars.
 - des dépôts à échéance à raison de 394 millions de dinars.
- Une baisse de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 25 millions de dinars.
- Les charges d'exploitation bancaires ont progressé de 3 millions de dinars soit à un taux de 11,54% consécutivement à l'évolution des dépôts de la clientèle.
- Une augmentation des frais de personnel de 1,5 millions de dinars provenant principalement de l'augmentation réglementaire des salaires conjuguée à une maîtrise totale des charges générales d'exploitation.
- Une diminution des emprunts de 11,37%, provenant principalement du remboursement :
 - * de l'emprunt subordonné pour un montant de 14 millions de dinars,
 - * de l'emprunt BAD pour un montant de 15 millions de dinars
 - * de l'emprunt obligataire pour un montant de 8 millions de dinars.

Et de La baisse des ressources budgétaires de 24 millions de dinars.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS SIMPAR

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La Société SIMPAR, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

(Exprimes en Dinars)

LIBELLES	1T2013	1T2012	EXERCICE 2012*
REVENUS	758 580	4 437 812	19 428 890
-Ventes	755 000	4 406 450	18 453 126
-Ventes de logements	755 00	4 336 959	16 821 854
-Ventes de magasins et bureaux		69 491	1 599 712
-Ventes de terrains lotis			31 560
-PRODUITS DE PARTICIPATIONS			863 443
-AUTRES	3 580	31 362	112 321
VALEUR AJOUTEE BRUTE	1 019 185	1 411 093	8 173 262
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	856 554	1 238 593	5 933 746
STOCKS EN COURS	45 630 234	24 684 961	41 242 303
STOCKS DE PRODUITS FINIS	1 710 032	11 308 285	1 581 197
STOCKS DE TERRAINS A BATIR	18 128 867	9 757 263	17 786 557
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 283 818	8 859 555	10 283 818
STRUCTURE DES PLACEMENTS	3 055 166	3 383 498	2 883 498
-ACTIONS	0	0	0
-FONDS GERES	3 055 166	2 883 498	2 883 498
-AUTRES		500 000	0
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE			1 770 538
-PRISE DE PARTICIPATIONS			2 003 500
-CESSION DE PARTICIPATIONS			232 962
TOTAL DES CREANCES	80 488	1 750 368	999 801
AVANCES RECUES DES CLIENTS	4 405 953	2 867 676	1 545 871
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES	3 764 572	3 039 713	16 221 070
REVENUS PAR CATEGORIE			1 168 925
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES NON COTEES			119 526
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES COTEES			743 917
-PLUS VALUES SUR CESSION DE TITRES NON COTES			
-PLUS VALUES SUR CESSION DE TITRES COTES			194 992
-AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS			110 490
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES			5 034
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES NON COTES			334
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES COTES			4 700
LES PROVISIONS			352 364
-MOINS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES NON COTES			
-MOINS VALUES SUR CESSIONS DE TITRES COTES			
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES NON COTES			34 229
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES			318 135
PLACEMENTS A COURT TERME			2 883 498
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	-3 203 229	1 793 940	-784 214
TOTAL DES ACTIFS			79 574 200

*Chiffres définis

Les stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Le chiffre d'Affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés et enregistrés.

La diminution du C.A. par rapport à la même période de l'année 2012 est dû aux retards subis dans l'achèvement de 3 projets.

Les projets cités seront achevés au cours du 2^{ème} trimestre 2013

Le total des promesses de vente fermes a atteint fin Mars 2013 20,4 M D. La société estime son C.A. pour l'exercice 2013 à 30 M D.

Faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de ce premier trimestre.

-Obtention de permis rectificatifs des projets suivants :

.Résidence "Galaxie" 1^{ère} tranche Route de Raoued.

.Résidence "Elyes" aux jardins de Carthage.

-Récèlement prévu au courant du 2^{ème} trimestre 2013 des projets suivants:

.Résidence "Cristal" sur les collines d'El Manar-Jardins d'El Menzah.

.Résidence "Venus" aux jardins de Carthage.

.Résidence "Galaxie" sur la route de Raoued.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE

MODERN LEASING
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH BC 5 CENTRE URBAIN NORD
TUNIS MAHRAJANE 1082

Modern Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2013.

REPARTITION DES APPROBATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En mdt

Secteurs	1er Trimestre							31/12/2012 (*)		
	2013			2012			Variation	Mobilier	Immobilier	Total
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total				
Agriculture	2 664	0	2 664	4 620	0	4 620	-42,34%	21 074	0	21 074
Industrie	5 605	666	6 271	4 477	0	4 477	40,07%	10 061	0	10 061
BTP	1 719	0	1 719	1 336	0	1 336	28,67%	8 543	0	8 543
Tourisme (**)	2 557	0	2 557	2 851	308	3 159	-19,06%	8 968	304	9 272
Services divers, commerce et transport	11 317	1 435	12 752	16 120	414	16 534	-22,87%	46 863	2 779	49 642
Total	23 862	2 101	25 963	29 404	722	30 126	-13,82%	95 509	3 083	98 592

(*) Non Audité

(**) NB : il s'agit essentiellement du secteur de location de voiture avec une part de 78%

REPARTITION DES MISES EN FORCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En mdt

Secteurs	1er Trimestre							31/12/2012 (*)		
	2013			2012			Variation	Mobilier	Immobilier	Total
	Mobilier	Immobilier	Total	Mobilier	Immobilier	Total				
Agriculture	1 544	0	1 544	5 587	0	5 587	-72,36%	14 605	0	14 605
Industrie	1 823	667	2 490	2 301	197	2 498	-0,32%	7 244	197	7 441
BTP	1 268	0	1 268	1 145	150	1 295	-2,08%	5 490	150	5 640
Tourisme (**)	771	0	771	1 451	307	1 758	-56,14%	6 306	308	6 614
Services divers, commerce et transport	5 204	804	6 008	8 387	641	9 028	-33,45%	38 507	955	39 462
Total	10 610	1 471	12 081	18 871	1 295	20 166	-40,09%	72 152	1 610	73 762

(*) Non Audité

(**) NB : il s'agit essentiellement du secteur de location de voiture avec une part de 73%

LES ENGAGEMENTS

En mdt

	1er Trimestre			31/12/2012(*)
	2013(**)	2012	Variation	
Approbations	25 963	30 126	-13,82%	98 592
Mises en force	12 081	20 166	-40,09%	73 762
Encours	144 973	139 875	3,64%	148 269
Total des engagements en cours	154 989	146 654	5,68%	155 752
Total des engagements classés	24 391	17 534	39,11%	21 070
Trésorerie nette	3 704	2 789	32,81%	383
Revenus nets de leasing	3 440	3 397	1,27%	14 094
Revenus bruts de leasing (1)	17 046	16 349	4,26%	70 451
Produits nets de leasing	2 763	2 000	38,15%	7 441
Ressources d'emprunt	122 590	112 367	9,10%	121 320
Capitaux propres avant affectation	31 791	30 284	4,98%	30 193
Total des charges d'exploitation (hors provision)	825	814	1,35%	4 084

(*) Non Audité

(**) Provisoire et non Audité

Approbations : contrats de leasing approuvés

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus bruts de leasing : revenus bruts de leasing + intérêts intercalaires + intérêts sur créances de leasing

Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing

Produit net de leasing : revenus nets de leasing + produits des placements-charges financières

Ressources d'emprunt : Représentent la partie non échue des emprunts obtenus

Faits saillants du 1er Trimestre 2013 :

L'activité de ML durant le 1^{er} trimestre 2013 est caractérisé par rapport à celui de 2012 par :

- Une augmentation des engagements classés 6,86 MD soit 39,11 %.
- Une diminution des MEF 8,09 MD soit 40,09 %.
- Une augmentation des produits nets de leasing 0,763 MD soit 38,15 %.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE: EL WIFACK LEASING

Siège Social: Avenue Habib Bourguiba-4100-Medenine

La société El Wifack Leasing Publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au 1 er trimestre 2013.

Répartition des Approbations par secteur et par type:

Unité en (mD)

	1 er Trim 2013		1 er Trim 2012		Exercice 2012	
	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob
<i>Agriculture</i>	4 358		6 147		21 412	400
<i>Industrie</i>	4 411	300	2 841		22 571	
<i>Batiments et Travaux Publics</i>	4 329		5 035		18 861	
<i>Tourisme</i>	4 213		4 155		16 319	540
<i>Service et Commerce</i>	13 150	120	20 716		71 117	930
Total	30 461	420	38 894	0	150 280	1870
Total Général	30 881		38 894		152 150	

Répartition des Mises en Forces par secteur et par type:

	1 er Trim 2013		1 er Trim 2012		Exercice 2012	
	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob
<i>agriculture</i>	3 311		5 178		18 195	
<i>Industrie</i>	2 347	300	2 669		18 632	
<i>Batiments et Travaux Publics</i>	4 528		6 252		15 771	
<i>Tourisme</i>	2 072		1 724		12 868	540
<i>Service et commerce</i>	10 048	230	11 287		52 519	930
Total	22 306	530	27 110	0	117 985	1470
Total Général	22 836		27 110		119 455	

	Au 31/03/2013	Au 31/03/2012	Au 31/12/2012
Total des engagements en cours	189 954	150 951	192 124
Total des engagements classés	9 968	7 332	8 786
Trésorerie nette	1 383	2 017	2 461
Ressources d'emprunt	146 886	121 876	146 102
Capitaux propres	27 079	24 844	23 150
Revenus Bruts de Leasing	25 305	22 178	101 008
Revenus Nets de Leasing	4 225	3 694	16 081
Produits Nets de Leasing	2 313	2 282	10 028
Total des Charges d'expl (hors prov)	983	779	3 466

- . Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + impayés
- . Encours financiers : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période
- . Les capitaux propres sont déterminés sans tenir compte du résultat de la période.
- . Les ressources d'emprunts: représentent la partie non échue des emprunts obtenus.
- . Produits Nets de Leasing : Revenus Nets de Leasing - Charges Financières + Produits de placement.

Faits saillants:

- . Les mises en force ont enregistrées une régression de 15% par rapport à la même période de 2012. cette baisse est rattrapable au cours de 2eme trimestre 2013.
- . Les revenus brutes du 1^{er} trimestre 2013 ont connu une amélioration de 11% par rapport à la même période de 2012.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE-

Siège Social : 5 bis, Rue Mohamed Badra, Tunis

La BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

Indicateurs d'activité 1er trimestre 2013	1er TRIM 2013**	1er TRIM 2012 *	VARIATION MARS 2013/2012		au 31/12/2012
			Montant	%	
Produits d'exploitation bancaire	10 743	8 852	1 891	21,4%	42 267
Intérêts (1)	7 544	7 100	444	6,3%	32 466
Commissions en produits (2)	1 855	1 634	221	13,5%	6 819
Gains nets sur opérations de change	1 318	118	1 200	1016,9%	2 261
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	26	0	26		721
			0		
Charges d'exploitation bancaire	4 502	3 747	755	20,1%	17 237
Intérêts encourus	4 491	3 742	749	20,0%	16 890
Commissions encourues	11	5	6	120,0%	347
Produit Net Bancaire	6 241	5 105	1 136	22,3%	25 030
Autres Produits d'exploitation	12	11	1	9,1%	275
Charges opératoires	3 286	2 967	319	10,8%	14 404
Frais de personnel	2 698	2 479	219	8,8%	10 510
Charges générales	588	488	100	20,5%	3 894
Structure du portefeuille	61 631	56 738	4 893	8,6%	61 738
Portefeuille titre commercial	11 383	9 064	2 319	25,6%	11 055
Portefeuille titre d'investissement	50 248	47 674	2 574	5,4%	50 683
Encours nets de crédits (3)	540 324	518 325	21 999	4,2%	544 034
Encours des dépôts, dont	317 814	222 942	94 872	42,6%	342 045
Dépôts à vue	146 302	111 268	35 034	31,5%	166 906
Dépôts d'épargne	28 161	21 887	6 274	28,7%	30 203
Dépôts à terme	119 337	77 314	42 023	54,4%	128 191
Autres produits financiers	24 014	12 473	11 541	92,5%	16 745
Emprunts et ressources spéciales	160 720	177 141	-16 421	-9,3%	164 379
Encours lignes de crédits	32 573	38 379	-5 806	-15,1%	33 933
Frais financiers sur lignes de crédits	611	819	-208	-25,4%	1 090
Encours emprunts obligataires	125 250	135 500	-10 250	-7,6%	126 000
Frais financiers sur emprunts obligataires	2 286	2 443	-157	-6,4%	3 356
Capitaux propres	147 879	148 048	-169	-0,1%	145 257

* Données corrigées

** Données provisoires

(1) : Les commissions ayant le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "intérêts".

(2) : Les commissions n'ayant pas le caractère d'intérêts sont incluses dans la rubrique "commissions en produits".

(3) : Les encours nets de crédit ne comprennent pas les comptes rattachés aux crédits.

- Suite -

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES POUR L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES

Les présents indicateurs sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

1.1 Comptabilisation des prêts M.L.T, CT, des biens donnés en leasing et les revenus y afférents

- Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés (au sens de la circulaire BCT N° 91-24), parmi les actifs courants ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains, les actifs préoccupants ou parmi les actifs compromis, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

- Les crédits CT sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

-Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

1.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

1.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

1.4- OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

PRINCIPALES EVOLUTIONS AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 2013

L'activité de la BTE a été marquée au cours du premier trimestre 2013 par une hausse de 21,4% des produits d'exploitation bancaire par rapport au premier trimestre 2012 du fait essentiellement de la hausse des gains nets sur opérations de change. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont subi une hausse de 20,1% au cours de la même période.

Le Produit net bancaire a enregistré au cours du premier trimestre 2013 une augmentation de 22,3% (+1.136 mille dinars) par rapport aux trois premiers mois de 2012.

Le portefeuille titres a enregistré une évolution de 8,6% (+4.893 mille dinars) résultant des investissements réalisés dans les titres de placement et d'investissement.

L'encours des crédits a enregistré au cours du premier trimestre 2013 un accroissement de 4,2% (+21.999 mille dinars) résultant essentiellement de l'accroissement des crédits MLT aux particuliers (+24.023 mille dinars), des crédits CT aux entreprises (+7.238 mille dinars), des crédits leasing (+4.044 mille dinars).

Les dépôts de la clientèle ont enregistré au cours du premier trimestre 2013 un accroissement de 42,6% (+94.872 mille dinars) par rapport à la même période de 2012 résultant essentiellement par l'accroissement remarquable des dépôts à terme (+54,4%), soit +42.023 mille dinars, des dépôts à vue (+31,5%), soit +35.034 mille dinars et aussi par les comptes d'épargne qui ont augmenté de (+28,7%), soit +6.274 mille dinars.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2013	PREMIER TRIMESTRE 2012	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2013 AU 31/03/2013	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2012 AU 31/03/2012	31/12/2012	VAR. EN %
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	132 008 280,078	119 598 421,143	132 008 280,078	119 598 421,143	512 223 848,776	10,4%
* Intérêts	87 310 139,075	76 182 841,738	87 310 139,075	76 182 841,738	327 907 925,678	14,6%
* Commissions en produits	20 174 591,505	19 377 215,126	20 174 591,505	19 377 215,126	83 706 420,590	4,1%
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	24 523 549,498	24 038 364,279	24 523 549,498	24 038 364,279	100 609 502,508	2,0%
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	33 619 044,937	30 147 099,511	33 619 044,937	30 147 099,511	128 231 388,562	11,5%
* Intérêts encourus	32 805 412,851	29 382 955,583	32 805 412,851	29 382 955,583	124 385 866,872	11,6%
* Commissions encourues	813 632,086	764 143,928	813 632,086	764 143,928	3 845 521,690	6,5%
* Autres charges						
3- Produit net bancaire	98 389 235,142	89 451 321,631	98 389 235,142	89 451 321,631	383 992 460,214	10,0%
4- Autres produits d'exploitation	1 183 794,800	838 399,020	1 183 794,800	838 399,020	4 074 608,363	41,2%
5- Charges opératoires, dont:	54 471 176,119	52 009 653,788	54 471 176,119	52 009 653,788	220 661 073,292	4,7%
* Frais de personnel	37 763 995,438	36 247 057,412	37 763 995,438	36 247 057,412	154 159 974,948	4,2%
* charges générales d'exploitation	10 998 032,977	10 466 306,308	10 998 032,977	10 466 306,308	44 089 366,718	5,1%
6- Structure du portefeuille :	-	-	835 170 836,568	914 202 367,057	960 405 205,492	-8,6%
* Portefeuille-titres commercial	-	-	563 020 682,798	657 641 383,555	713 993 424,442	-14,4%
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	272 150 153,770	256 560 983,502	246 411 781,050	6,1%
7- Encours des crédits	-	-	5 626 207 871,371	5 361 029 630,577	5 575 874 974,919	4,9%
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	6 447 960 631,925	5 863 617 274,275	6 339 678 103,968	10,0%
* Dépôts à vue	-	-	3 079 348 030,993	2 690 604 512,599	3 019 379 860,619	14,4%
* Dépôts d'épargne	-	-	1 621 815 102,828	1 437 501 127,924	1 583 371 684,894	12,8%
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	112 559 129,990	127 054 470,816	111 444 734,598	-11,4%
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000	
* Emprunts subordonnés	-	-	18 469 870,700	34 225 960,544	18 110 491,590	-46,0%
* Ressources spéciales	-	-	94 089 259,289	92 828 510,272	93 334 243,008	1,4%
10- Capitaux propres	-	-	581 923 824,601	519 279 323,911	581 826 060,184	12,1%

- Suite -

LES FAITS SAILLANTS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2013

La BIAT a clôturé le premier trimestre de l'année 2013 avec les résultats suivants :

- ⇒ Un PNB de 98,4 MD, en accroissement de 10,0% par rapport à fin mars 2012 grâce à :
 - ⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 132,0 MD, en augmentation de 10,4% ;
 - ⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 33,6 MD, en hausse de 11,5% ;
- ⇒ Des charges opératoires de 54,5 MD, marquant une évolution modérée de 4,7% ;
- ⇒ Des encours de dépôts de 6.448,0 MD, en accroissement de 10,0%, avec des dépôts à vue et d'épargne évoluant respectivement à 14,4% et 12,8% ;
- ⇒ Des encours de crédits de 5.626,2 MD, en progression de 4,9%.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2013

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

- Suite -

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2013.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2013 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2013 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2013 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2013 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2013.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2013. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2013 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2013. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2013.

- Suite -

I- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2013 à 132 008 mD contre 119 598 mD au titre du premier trimestre 2012, soit une augmentation de 12 410 ou 10,38%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 33 619 mD au titre du premier trimestre 2013 contre 30 147 mD au titre du premier trimestre 2012, soit une augmentation de 3 472 ou 11,52%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire est passé entre fin Mars 2012 et fin Mars 2013 de 89 451 mD à 98 389 mD, soit une augmentation de 8 938 ou 10,00%.

1. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Le portefeuille Titre commercial et d'investissement totalise 835 171 mD à fin Mars 2013 contre 914 202 mD à fin Mars 2012, soit une diminution de 79 031 ou 8,64%.

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

2. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont passés entre fin Mars 2012 et fin Mars 2013 de 5 361 030 mD à 5 626 208 mD, soit une augmentation de 265 178 ou 4,95%.

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

3. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont passés entre fin Mars 2012 et fin Mars 2013 de 5 863 617 mD à 6 447 961 mD, soit une augmentation de 584 343 ou 9,97%.

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

4. Emprunts et ressources spéciales

L'encours des emprunts et ressources spéciales est passé entre fin Mars 2012 et fin Mars 2013 de 127 054 mD à 112 559 mD, soit une diminution de 14 495 ou 11,41%.

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

5. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2012, les capitaux propres au 31/12/2012 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2012 et du premier trimestre 2013 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Les Ateliers Mécaniques du Sahel S.A.

Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun-B.P.63-4018 Sousse -Tunisie

Les Ateliers Mécaniques du Sahel publie ci-dessous ses indicateurs d'activité du 1^{er} Trimestre 2013:

INDICATEURS D'ACTIVITE DU PREMIER TRIMESTRE 2013

	Unité	1 ^{er} Trimestre			Cumul période du 01/01 au 31/03			Exercice 2012
		2013	2012	Variation en %	2013	2012	Variation en %	
Chiffre d'affaires brut	DT	6 656 157	6 690 097	-0,5%	6 656 157	6 690 097	-0,5%	35 593 399
<i>Chiffre d'affaires local</i>	DT	6 531 589	5 932 803	10%	6 531 589	5 932 803	10%	34 163 601
<i>Chiffre d'affaires à l'exportation</i>	DT	124 568	757 294	-84%	124 568	757 294	-84%	1 429 798
Production	DT	8 403 604	6 299 301	33%	8 403 604	6 299 301	33%	33 855 012
Investissements	DT	608 403	284 477	114%	608 403	284 477	114%	1 436 550
<i>Investissements corporels et incorporels</i>	DT	608 403	284 477	114%	608 403	284 477	114%	1 436 550
<i>Investissements financiers</i>	DT	-	-		-	-		-
Structure de l'endettement	DT	25 591 898	26 548 115	-4%	25 591 898	26 548 115	-4%	28 140 168
<i>Endettement à LMT</i>	DT	10 749 928	10 146 167	6%	10 749 928	10 146 167	6%	9 489 385
<i>Endettement à CT</i>	DT	5 326 850	8 752 064	-39%	5 326 850	8 752 064	-39%	9 142 790
<i>Banques (Déconverts)</i>	DT	9 515 120	7 649 884	24%	9 515 120	7 649 884	24%	9 507 992

- (1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale.
- (2) Les chiffres arrêtés au 31/12/2012 restent provisoires jusqu'à l'approbation des états financiers.

- Suite -

Commentaires :

- A la clôture du premier trimestre 2013, la société les Ateliers Mécaniques du Sahel a réalisé un chiffre d'affaires Brut (avant tout type de réductions et escomptes) de 6 656 mDT contre 6 690 mDT pour la même période du 2012, soit une légère baisse de 0,5%.

Toutefois, il est à signaler que le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'année 2013, précédemment mentionné, ne tient pas en compte du chiffre d'affaires, non encore facturé, qui normalement devrait être réalisé, durant le mois de mars, dans le cadre du marché SONEDE et ce en raison d'un retard de livraison. Ce dernier s'élève à 663 mDT et fera l'objet d'une facturation courant le mois d'avril.

En considération de ce qui précède, le chiffre d'affaire brut qui aurait du être réalisé par la société, au terme du premier trimestre 2013, s'élèvera à 7 319 mDT.

- Le chiffre d'affaires local enregistré au 31 mars 2013 s'élève à 6 532 mDT contre 5 933 mDT pour la même période en 2012 soit une évolution de 10%.
- Au 31/03/2013, la valeur de la production des produits finis a atteint 8 404 mDT contre une valeur de 6 299 mDT pour la même période de l'année 2012 enregistrant ainsi une évolution de 33%.
- La valeur des investissements a atteint 608 mDT à la clôture du premier trimestre contre une valeur de 284 mDT pour la même période de l'année 2012 enregistrant ainsi une évolution de 114%.
- A l'expiration du premier trimestre de l'année 2013, le total de l'endettement de la société a atteint 25 592 mDT contre 26 548 mDT au 31 mars 2012 enregistrant ainsi une baisse de 4%.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES

- SIAME -

Siège social : ZI 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques -SIAME- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

Chiffres En DT

<u>Indicateur</u>	<u>Du début de l'ex 2013 à la fin du 1^{er} trim 2013</u>	<u>Du début de l'ex 2012 à la fin du 1^{er} trim 2012</u>	<u>Exercice 2012</u>
Revenus (Marché local)	2.611.000	1.606.404	9.492.774
Revenus (Marché de l'export)	2.542.268	1.690.730	9.768.249
<u>Total des Revenus</u>	<u>5.153.267</u>	<u>3.297.134</u>	<u>19.261.023</u>
<u>Production</u>	<u>5.613.504</u>	<u>4.342.942</u>	<u>19.124.930</u>
Investissements matériels	300.882	88.127	1.354.728
Investissements immatériels			21.772
<u>Total des Investissements</u>	<u>300.882</u>	<u>88.127</u>	<u>1.376.500</u>
Encours dettes à moyen et long terme	1.325.414	1.797.635	1.561.466
Billets de trésorerie			900.000
Financement en devises	1.186.541	1.836.890	2.569.910
Encours Escompte	2.304.629	1.695.861	2.134.219
Mobilisation de créances			0
Financement de stock	500.000	500.000	500.000
Préfinancement export	1.350.000		750.000
Liquidités disponibles / Découvert bancaire	591.000	560.705	546.650
<u>Total endettement bancaire</u>	<u>7.257.584</u>	<u>6.391.091</u>	<u>8.962.245</u>

1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :

- Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Production au 31/03/2013 et au 31/12/2012 selon la formule :
(Revenus de la période – Stock initial PF et encours + Stock final PF et encours)
- Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.

- Suite -

1) Commentaire des indicateurs :

Chiffre d'affaires

Les revenus de la société ont enregistré une augmentation de +56,30% soit +1.856.132 dinars au terme du premier trimestre de l'année en cours par rapport aux revenus enregistrés à la même période de l'année 2012. Cette augmentation s'explique par :

- ✓ L'amélioration des ventes locales de +62,54 % soit +1.004.595 dinars résultant de :
 - L'augmentation des ventes à la STEG de +530.384 dinars soit +92%.
 - L'augmentation des ventes sur le marché local privé de +474.211 dinars soit +46% par rapport au 1^{er} trimestre 2012.
- ✓ L'amélioration des ventes à l'export de +50,37 % soit +851.538 dinars résultant essentiellement de l'augmentation des exportations sur les marchés Irakien et Burkinabé.

Au regard de notre carnet de commandes qui enregistre à ce jour, plus de six mois de chiffre d'affaires, l'année 2013 s'annonce une année prometteuse à tout point de vue.

Investissements

Les investissements réalisés au 31/03/2013 ont totalisé la somme de 300.882 dinars et correspondent essentiellement à :

- ✓ L'acquisition de matériel et outillage industriel pour 265.749 dinars.
- ✓ L'acquisition d'équipements de bureau pour une valeur de 24.758 dinars.

Il y a lieu de noter également, que les nouveaux ateliers de fabrication électrique sont entrés en production depuis Décembre 2012. Ces nouveaux ateliers ont été conçus pour répondre à un certain nombre d'objectifs à savoir :

- *Se mettre dans une nouvelle configuration industrielle s'inspirant des méthodes « Lean Manufacturing » adaptées au secteur ;*
- *Adapter notre outil de production notamment en termes de capacité, aux fluctuations de la demande des marchés Local et Export ;*
- *Garantir un haut niveau de qualité et de sécurité des produits fabriqués ;*
- *Réorganiser les flux de fabrication et de circulation, pour améliorer la productivité et renforcer la compétitivité de notre outil industriel ;*
- *Offrir un meilleur environnement de travail à notre personnel ;*

Endettement

Comme conséquence directe de l'évolution des ventes et la baisse des stocks, l'endettement bancaire de la SIAME a enregistré au 31 Mars 2013, une baisse consistante de -1 704.661 dinars soit -19% par rapport à son niveau au 31 Décembre 2012.

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة التونسية لأسواق الجملة
طريق نعتان بنر القصعة بن عروس

تنشر الشركة التونسية لأسواق الجملة مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الأولى 2013

الوحدة: 1000 دينار

السنة المحاسبية 2012	من 2012-01-01 إلى 2012-03-31	من 2013-01-01 إلى 2013-03-31	الثلاثية الأولى لسنة 2012	الثلاثية الأولى لسنة 2013	البيانات
8.481,3	1.794,4	1.749,2	1.794,4	1.749,2	I الإيرادات
87,5	12	13,7	12	13,7	- المداخل المتأتية من بيع الثلج
1.050,5	255,5	268,6	255,5	268,6	- المداخل المتأتية من كراءات المباني
6.845,4	1.428,3	1.322,2	1.428,3	1.322,2	- المداخل المتأتية من إسداء الخدمات (النسبة على رقم المعاملات)
186,6	42,3	39,9	42,3	39,9	- مداخل بيع المطبوعات الخصوصية
265	35,2	85,1	35,2	85,1	- مداخل الأوراق المالية للتوظيف
46,3	21,1	19,7	21,1	19,7	- إيرادات أخرى
7.239,9	1.529,2	1.552,3	1.529,2	1.552,3	II الأعباء
-	-	-	-	-	- الأعباء المالية
6.550,8	1.358,5	1.378,4	1.358,5	1.378,4	- أعباء الاستغلال
(4.765,8)	(896,4)	(975,1)	(896,4)	(975,1)	(من بينها مصاريف الأعوان)
689,1	170,7	173,9	170,7	173,9	- أعباء الاستغلال الأخرى

الأرقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية

الملاحظات:

- (1) - سجلت الإيرادات خلال الثلاثي الأول من سنة 2013 إنخفاضا بـ 45,2 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2012 ناتجة أساسا عن إنخفاض في رقم معاملات السوق.
- سجلت مداخل الأوراق المالية للتوظيف إرتفاعا بـ 49,9 أد مقارنة بالثلاثي الأول من سنة 2012 مرده تطور الأموال الموظفة لدى البنوك من ناحية و إلى تحسن نسبة الفائدة بعد قيام الشركة بإستشارة موسعة لدى المؤسسات البنكية في الغرض من ناحية أخرى.
- (2) سجلت الأعباء خلال الثلاثي الأول من سنة 2013 إرتفاعا بـ 23,1 أد مقارنة بنفس الفترة من سنة 2012 و يعود ذلك لإرتفاع أعباء الأعوان بـ 78,7 أد

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ESSOUKNA

Siège Social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - 1082 Tunis

La Société ESSOUKNA, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

(Exprimés en Dinars)

Libellés	1 ^{er} trimestre 2013	1 ^{er} trimestre 2012	Au 31/12/2012
REVENUS			
VENTES	3 747 194	6 893 678	22 205 910
Ventes de logements	2 992 004	6 648 398	19 563 689
Ventes de magasins et bureaux	755 190	222 892	2 478 731
Ventes de terrains lotis	0	22 388	163 490
PRODUITS DES PARTICIPATIONS	0	0	184 007
AUTRES	16 993	7 065	38 876
VALEUR AJOUTEE BRUTE	1 410 799	1 992 754	6 768 200
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 131 028	1 688 969	5 506 080
STOCK DE TRAVAUX EN COURS	16 891 100	14 909 430	16 725 722
VARIATION DU STOCK DE TRAVAUX EN COURS	165 378	-6 949 812	
STOCK DE PRODUITS FINIS	4 171 504	9 129 430	4 469 346
VARIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS	-297 842	4 017 165	
STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	13 295 277	6 495 238	13 166 595
VARIATION DU STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	128 682	3 199 793	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 454 968	3 755 762	4 250 186
VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	204 782	22 762	
STRUCTURE DES PLACEMENTS	4 472 250	4 122 250	3 772 250
PLACEMENTS	24 000	24 000	24 000
FONDS GERES	3 948 250	2 248 250	2 248 250
BONS DE CAISSE	500 000	1 850 000	1 500 000
VARIATION DE LA STRUCTURE DES PLACEMENTS	700 000	2 500 000	
VARIATION DES PLACEMENTS	0	0	
VARIATION DES FONDS GERES	1 700 000	1 550 000	
VARIATION DES BONS DE CAISSE	-1 000 000	950 000	
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE			
PRISE DE PARTICIPATIONS	166 458	0	518 240
CESSION DE PARTICIPATIONS	0	0	118
TOTAL DES CREANCES	2 269 287	2 017 100	969 516
AVANCES RECUES DES CLIENTS	3 924 705	3 111 018	3 101 017
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES	2 243 930	1 931 286	9 675 368

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés par les deux parties (ESSOUKNA et le Client).

Les Stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre 2013 se résument comme suit :

* Courant les trois premiers mois de l'année 2013, le taux de réalisation du C.A par rapport aux prévisions s'élève à 112% (3 747 mD de ventes contre 3 357 mD de prévisions).

* Le total des ventes et promesses fermes a atteint au 31/03/2013 une valeur de 12.298 mD (ventes : 3.747 mD ; promesses : 8.551 mD).

* Au cours du premier trimestre 2013, la société a obtenu le PV de recollement d'un projet à El Mourouj V.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16 , AV JEAN JAURES 1001 TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses indicateurs relatifs au 1^{er} trimestre 2013 :

(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	1er trimestre 2013	1er trimestre 2012	EXERCICE 2012(*)	variation en %
MONTANT DES MISES EN FORCE	46 757	30 883	166 576	51,40%
AGRICULTURES ET PÊCHE	4 436	5 020	20 514	-11,63%
BTP	8 221	5 324	23 690	54,41%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	5 482	2 562	18 860	113,97%
TOURISME	7 241	4 842	29 757	49,55%
TRANSPORT	4 239	5 161	25 742	-17,86%
COMMERCE	7 508	4 776	28 001	57,20%
SERVICES DIVERS	9 630	3 198	20 012	201,13%
MONTANT DES APPROBATIONS	56 413	41 520	214 902	35,87%
AGRICULTURES ET PÊCHE	5 734	6 664	24 442	-13,96%
BTP	8 735	4 568	27 868	91,22%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	5 066	3 316	22 227	52,77%
TOURISME	10 429	7 792	35 983	33,84%
TRANSPORT	5 912	7 698	32 316	-23,20%
COMMERCE	11 146	6 772	42 824	64,59%
SERVICES DIVERS	9 391	4 710	29 242	99,38%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	349 805	324 896	341 612	7,67%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	34 160	28 931	26 756	18,07%
TAUX DES CREANCES CLASSEES	9,77%	8,90%	7,83%	
REVENUS BRUTS DE LEASING	46 901	42 098	178 823	11,41%
REVENUS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS RÉSERVES)	8 121	8 036	32 683	1,06%
PRODUITS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS RÉSERVES)	4 470	4 313	18 514	3,64%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 424	1 347	5 434	5,72%
STRUCTURE DES RESSOURCES	283 024	273 736	281 472	3,39%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	130 341	152 450	140 629	-14,50%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	21 804	4 183	21 556	421,25%
AUTRES EMPRUNTS	130 879	117 103	119 287	11,76%
TRÉSORERIE NETTE	12 181	14 132	10 111	-13,81%
CAPITAUX PROPRES (**)	50 956	46 073	41 872	10,60%

(*) Données auditées

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus nets de leasing (hors produits réservés) : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing (hors produits réservés) : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

(**) Les capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

L'activité de la CIL a été marquée au cours du premier trimestre 2013 par :

- Une reprise de l'activité caractérisée par une augmentation de 51,4% des Mises en force
- Les engagements ont augmenté de 7,67%
- Une augmentation des produits nets de leasing de 3,64%

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

La Société TELNET Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

Indicateurs TELNET Holding individuel

(En TND)

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2012 (**)
	2012	2013	EN TND	%	
Produits d'exploitation (1)	474 194	641 051	166 857	35,19%	5 805 842
Produits de placement	0	130 495	130 495	-	365 117
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	1 982	67 794	65 812	3 320,48%	211 211
Charges d'exploitation (2) (*)	622 882	591 731	<31 151>	<5,00%>	2 333 504
- Charges de personnel	482 205	444 180	<38 025>	<7,89%>	1 785 744
- Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	140 677	147 551	6 874	4,89%	547 760
- Variation des travaux en cours	0	0	0	-	0
Marge d'EBITDA (1) - (2)/(1)	<31%>	8%			60%

(*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(**) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

Indicateurs TELNET Holding Consolidé

(En TND)

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2012 (**)
	2012	2013	EN TND	%	
Produits d'exploitation (1)	8 138 008	8 121 971	<16 037>	<0,20%>	35 647 657
· Pôle Recherches et développement en ingénierie produit	7 062 922	6 932 647	<130 275>	<1,84%>	30 956 120
· Pôle télécoms et intégration réseaux	664 891	823 943	159 052	23,92%	3 130 451
· Pôle Services PLM	410 195	365 381	<44 814>	<10,93%>	1 561 086
Produits de placement	0	0	0	-	0
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	<174 940>	239 697	414 637	<237,02%>	557 377
Charges d'exploitation (2) (*)	6 710 627	6 604 432	<106 195>	<1,58%>	29 043 250
· Charges de personnel	5 130 150	5 204 056	73 906	1,44%	19 983 213
· Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	2 319 069	2 631 143	312 074	13,46%	8 985 011
· Variation des travaux en cours	<738 592>	<1 230 767>	<492 175>	66,64%	75 026
Marge d'EBITDA (1) - (2)/(1)	18%	19%			19%

(*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(**) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

- Suite -

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2013 :

- Le groupe TELNET HOLDING désigné prestataire technologique dans deux protocoles d'accord signés par Syphax Airlines avec les groupes Airbus et Safran ;
- Signature d'un important contrat entre TELNET GmbH et Lufthansa Systems pour la mise en place d'un réseau IP MPLS pour les clients de Lufthansa Systems en Afrique ;
- Signature d'un contrat avec Tunisie Telecom pour la fourniture des postes téléphoniques DECT et filaires de SagemCom ;
- Signature d'un contrat avec Tunisiana pour la fourniture et l'installation d'un système de synchronisation du réseau 3G et IP de Tunisiana ;
- Signature d'un contrat avec Tunisie Telecom et le constructeur ADTRAN pour l'extension du réseau d'accès IP MSAN pour le service large bande en Tunisie ;
- Signature d'un contrat avec Algérie Telecom pour la fourniture et la mise en service d'une plateforme de video conférence en Algérie en partenariat avec le constructeur Polycom ;
- Attribution du prix « Best Partner Award 2012 for EMEA region » par le constructeur Polycom lors de l'événement annuel « Team Polycom 2013 » qui a eu lieu à Vancouver Canada en Fev 2013 ;
- Constitution d'une nouvelle filiale dénommée « TELNET INNOVATION LABS » avec un capital social de 100 000 dinars, détenu à 99% par la société TELNET HOLDING, et ce pour mener des activités de recherches et d'innovations dans le cadre de projets collaboratifs.

COMMENTAIRES DES INDICATEURS :

- **Produits d'exploitation:**

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET HOLDING sont passés de **8 138 008 dinars** au 31 mars 2012 à **8 121 971 dinars** au 31 mars 2013.

Les indicateurs au 31 mars 2013 se rapportant aux différentes activités du Groupe TELNET HOLDING peuvent se résumer par pôle d'activités comme suit :

- ☼ Pôle recherche et développement en ingénierie produit (représente **85,36%** des produits d'exploitation au 31 mars 2013) :

Au 31 mars 2013, l'activité de ce pôle a connu une **évolution réelle de 4,6 %** par rapport au 31 mars 2012.

Les principales activités ayant marquées la période sont :

- **Sécurité** (+78%) suite à l'obtention des nouveaux projets de Morpho ; et
- **Défense** (+70%) suite à l'obtention des nouveaux projets auprès de Safran.

Il y a lieu de noter que l'évolution importante de l'encours de la période est due à l'activité « défense » où le client a changé le mode de réception des prestations livrées. Un tel traitement a ramené l'évolution du pôle recherche et développement en ingénierie produit à 1,84% pour le 1^{er} trimestre 2013.

- ☼ Pôle télécoms et intégration réseaux (représente **10,14 %** des produits d'exploitation au 31 mars 2013) :

Au 31 mars 2013, l'activité de ce pôle a connu une **évolution de 23,92%** par rapport au 31 mars 2012. Cette augmentation au niveau du chiffre d'affaires est due essentiellement à l'entrée en vigueur des marchés signés avec Tunisie Télécom.

- ☼ Pôle services PLM (représente **4,50 %** des produits d'exploitation au 31 mars 2013) :

Les produits d'exploitation de ce pôle ont connu une **diminution de 10,93 %** par rapport au 31 mars 2012.

Il y a lieu de noter que le projet de certification CATIA demeure toujours d'actualité pour le reste de l'exercice 2013 malgré qu'il n'ait pas concrétisé en 2012 suite à la conjoncture du pays.

En outre, la société PLM SYSTEMS a été accréditée par la société Dassault Systèmes dans l'activité industrie aéronautique.

- **Marge d'EBITDA:**

Pour le premier trimestre 2013, la marge d'EBTIDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à **19%**.

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الإجماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرّر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 9 ماي 2013 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2012
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2012
- المصادقة على الموازنة وقائمة النتائج المختومة بتاريخ 2.12.31
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2012
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2012
- تحديد منحة الحضور لسنة 2013.
- تجديد عضوية مجلس الإدارة للسنوات المالية (2013- 2014- 2015)

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات**الصناعات الكيماوية للفليور**

المقر الإجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 9 ماي 2013.

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية ، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات وعلى الموازنة وقائمة النتائج المختومة في 31 ديسمبر 2012 النظام المرجعي لقانون المحاسبة ، تصادق على كل ما ورد بها، كما تصادق على العمليات المبيّنة لهذه القوائم وفق ما وقع تقديمها لها.

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2012 على النحو التالي :

نتائج 2012	-	12 878 081.943	دت
------------	---	----------------	----

رصيد منقول 2011 :	-	104 617.526	دت
-------------------	---	-------------	----

<u>المجموع :</u>		<u>12 982 699.469</u>	دت
-------------------------	--	------------------------------	----

الاحتياطيات القانونية :	-	649 134.973	دت
-------------------------	---	-------------	----

<u>الأرباح القابلة للتوزيع :</u>		<u>12 333 564.496</u>	دت
---	--	------------------------------	----

الأرباح الموزعة :	-		
-------------------	---	--	--

أسهم قديمة (4.200 دت)	-	<u>3 780 000.000</u>	دت
-----------------------	---	-----------------------------	----

أسهم قديمة (1.050 دت)	-	<u>1 260 000.000</u>	دت
-----------------------	---	-----------------------------	----

مجموع الأرباح الموزعة	-	<u>5 040 000.000</u>	دت
-----------------------	---	-----------------------------	----

رصيد منقول 2012 :	-	<u>7 293 564.496</u>	دت
-------------------	---	-----------------------------	----

- Suite -

القرار الثالث :

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة الم
2012 المختومة بتاريخ 2012.12.31 .

القرار الرابع :

إن الجلسة العامة العادية، بعد استماعها إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات والمتعلق
بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق على الذ
المذكور أعلاه.

القرار الخامس :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة ، توافق الجلسة العامة العادية على 15
2013 كتاريخ بدء توزيع مرابيح 2012 وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية ب
المهنيين للمقاصة والمحافظة على الأوراق المالية STICODEVAM وشبابيك شركتنا .

القرار السادس :

تقرر الجلسة العامة العادية تكوين مجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات مالية (2013- 2014 -2015)

- | | |
|---------------------------|---------------|
| السيد الأخضر التلي | : مقعد واحد |
| السيد إمحمد ادريس | : مقعد واحد |
| السيد هشام ادريس | : مقعد واحد |
| السيد التيجاني الشلي | : مقعد واحد |
| السيد إمحمد بن هشام ادريس | : مقعد واحد |
| الشركة العربية للتعددين : | : ثلاثة مقاعد |
| شركة مرحبا بيتش | : مقعد واحد |
| شركة مرحبا الدولي | : مقعد واحد |
| شركة سالم | : مقعد واحد |
| شركة برج خلف | : مقعد واحد |

القرار السابع :

تحدد الجلسة العامة العادية المبلغ الإجمالي لمنحة الحضور لأعضاء مجلس الإدار

2013 بـ 180 أ.د.ت

القرار الثامن :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام
الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليه القانون.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing SA s'est réuni le 23 avril 2013, a passé en revue l'activité du groupe et arrêté les comptes individuels et consolidés au 31 décembre 2012 à la suite de quoi il a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 4 juin 2013 et de lui proposer la distribution d'un dividende de 1 DT par action, soit 20% du nominal.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 23 AVRIL 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,390%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,384%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,378%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,371%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,355%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,352%	1 007,615
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,349%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,341%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,327%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,314%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,335%	1 029,569
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,422%	1 043,898
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,639%	1 039,632
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,888%	1 002,262
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,040%	1 005,237
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,301
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,584
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,473
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	972,013
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,174
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,226

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,794	144,804		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,741	12,741		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,309	1,310		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,470	35,473		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,176	48,180		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	161,535	160,739		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	562,444	560,508		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	126,609	125,795		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	125,019	124,761		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,651	117,569		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,676	113,503		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	88,089	87,942		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	141,568	141,383		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	100,088	99,594		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,104	107,925		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 333,871	1 327,901		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 292,479	2 281,611		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	108,314	107,315		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	104,198	103,258		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,983	122,261		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 196,522	1 193,446		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	133,000	129,434		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,818	15,486		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 093,499	6 051,347		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 045,446	5 036,709		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,248	2,211		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,922	1,901		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,195	1,163		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	108,441	108,452
30	AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,717	101,726
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	102,984	102,994
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,712	103,745
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,379	104,391
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,749	107,759
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,950	104,962
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	104,731	104,741
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	105,211	105,222
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,448	106,453
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,711	102,722
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,417	101,428
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,839	104,849
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	107,511	107,521
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	102,980	102,989
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,873	103,882
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,063	100,073
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,385	105,391
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,625	103,636
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,478	104,489
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,244	105,252
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,564	103,575
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	103,800	104,886	104,898
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,487	105,496
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,017	103,027

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,565	10,566
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,402	104,412
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,556	104,570
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,164	102,231
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	70,012	69,718
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	151,864	151,143
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1506,971	1499,724
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	111,765	111,490
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	110,558	110,204
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	88,237	87,767
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,499	16,491
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	268,474	266,526
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	39,127	38,841
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 440,464	2 423,989
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	79,063	78,755
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	57,496	57,358
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,698	101,482
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,819	112,412
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	102,309	101,587
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,574	11,560
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,379	12,352
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,203	15,139
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,139	15,045
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,230	12,156
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,865	10,813
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,652	10,623
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,761	10,744
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	125,352	125,040
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,665	126,397
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,529	10,447
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	110,085	109,053
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,336	20,276
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	85,246	85,079
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,768	88,512
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,220	97,001
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	98,523	98,160
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	101,530	101,200
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,572	98,551
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	99,826	98,703
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	113,307	110,382
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	136,784	134,146
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,871	10,756
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	118,354	117,009
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	118,051	117,656
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,600	104,021
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	101,579	100,156
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	192,451	190,407
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	168,148	166,891
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	145,296	144,620
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 557,649	10 418,879
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,594	21,201
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	140,987	137,426
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 568,971	1 544,341
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	114,190	111,759
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	93,561	92,077
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	119,227	117,960
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 393,479	9 262,952
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,926	9,776
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,744	9,533

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2013. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ SYPHAX AIRLINES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société SYPHAX AIRLINES.

Dans le cadre du prospectus, la société SYPHAX AIRLINES a pris les engagements suivants:

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions SYPHAX AIRLINES acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions SYPHAX AIRLINES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Mettre en place une structure d'audit interne et établir un manuel de procédures ;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Obtenir après l'introduction de la société en Bourse, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires

pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;

- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an et de communiquer trimestriellement durant les 3 premières années sur l'état de réalisation du Business Plan ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, Les actionnaires actuels de la société SYPHAX AIRLINES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

L'actionnaire de référence, Monsieur Mohamed FRIKHA s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan de la société.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

ADMISSION DES ACTIONS DU SYPHAX AIRLINES AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 27/12/2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société SYPHAX AIRLINES au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 500 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 3 000 000 actions anciennes et de 2 500 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- ✓ Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès de 100 actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;
- ✓ Justification de l'existence d'un manuel des procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, ainsi que d'une structure d'Audit Interne ;

- ✓ Publication au niveau du prospectus des indicateurs prévisionnels relatifs à l'activité, particulièrement le nombre de voyageurs, le taux de remplissage et le nombre d'heures de vols ;
- ✓ Engagement du management et du listing sponsor de communiquer trimestriellement durant les trois premières années sur l'état de réalisation du business plan.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée en activité de SYPHAX AIRLINES date de moins de 2 ans, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions SYPHAX AIRLINES se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18/12/2012 a décidé dans sa 5^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société SYPHAX AIRLINES d'un montant de 12 500 000 dinars pour le porter de 15 000 000 dinars à 27 500 000 dinars et ce, par l'émission de 2 500 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à 10 dinars l'action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1er janvier 2012.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SYPHAX AIRLINES, réunie le 18/12/2012, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Cadre de l'offre:

L'introduction de la société SYPHAX AIRLINES au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 2 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 45,45% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 250 000 actions représentant 50 % du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre¹ de 1 250 000 actions représentant 50 % du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès des intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs et MAC SA.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : SYPHAX AIRLINES

Siège social : Aéroport International de Sfax Thyna BP 1119, 3018 Sfax
Tel : +216 74 682 400 / Fax : +216 74 682 402
Bureau de Tunis : Rue du Lac Victoria, Les Berges du
Lac 1, 1053 Tunis – Tunisie
Tel : +216 71 965 600/ Fax : +216 71 965 797

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 27 septembre 2011

Capital social : 15 000 000 dinars reparti en 3 000 000 actions de 5 dinars de nominal²

1 Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre:

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.
- Tout investisseur personne physique ayant procédé à une souscription initiale égale ou supérieure à un million de dinars

2 L'AGE du 17/10/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à 5 DT.

Objet social :

La société a pour objet en Tunisie et à l'étranger :

- L'organisation et l'exploitation des services de transports voyageurs, messagerie et postes ;
- L'organisation et l'exploitation de services de transports terrestres ou maritimes nécessaires pour assurer, à titre accessoire, l'exploitation des services aériens ;
- La demande de concession de toutes lignes aériennes ;
- La prise de participation directe ou indirecte dans le capital d'entreprises de transport aérien ou d'entreprises qui détiennent la majorité du capital et des droits de vote d'une société titulaire d'une licence d'exploitation de transport aérien délivré en application de la législation en vigueur ;
- La prise de participation directe ou indirecte et de tous intérêts dans toutes sociétés tunisiennes ou étrangères dont l'objet se rattache à l'activité de transport aérien ou à toute autre activité tendant à favoriser son développement et ce, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et la réalisation sous quelque forme que ce soit des opérations entrant dans son objet ;
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou de fusion ;
- La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ; et
- D'une façon générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, en Tunisie et à l'étranger, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30 avril 2013** au **20 mai 2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30 avril 2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2013** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2012.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action SYPHAX AIRLINES, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société SYPHAX AIRLINES dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions SYPHAX AIRLINES dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société SYPHAX AIRLINES exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs et MAC SA sont seuls habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions SYPHAX AIRLINES exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 03 025 155 0321 000041 ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole, agence Les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

6-1/ OPF :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 250 000 actions SYPHAX AIRLINES à émettre en numéraire seront offertes et réparties en cinq catégories :

Catégorie A :

5,6% des actions offertes, soit 70 000 actions seront réservées au personnel du groupe TELNET Holding, étant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez les intermédiaires en bourse MAC SA et Tunisie Valeurs.

Catégorie B :

18,4% des actions offertes, soit 230 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 2 000 actions.

Catégorie C :

20,0% des actions offertes, soit 250 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 2 000 actions et au maximum 15 000 actions

Catégorie D :

24% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 15 000 actions et au maximum 27 500 actions pour les non institutionnels et 275 000 actions pour les institutionnels.

Catégorie E :

32% des actions offertes, soit 400 000 demandes réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur

dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 27 500 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 275 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour les catégories A et B : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C, D et E : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C puis D puis E.

Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA et Tunisie Valeurs, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2/ Placement Garanti:

Un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre de 1 250 000 actions représentant 50% du total des actions offertes et 22,73% du capital de la société après augmentation, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS et MAC SA et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à Tunisie Valeurs et MAC SA, intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 27 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 275 000 actions pour les institutionnels³ (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Transmission des demandes

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA intermédiaire en bourse, et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

³ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions anciennes de la société SYPHAX AIRLINES, le code ISIN : TN 0007560014.

La société SYPHAX AIRLINES s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

A noter que les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes étant donné que la société SYPHAX AIRLINES ne compte pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2012.

10- Avantage fiscal

L'article premier de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : *« Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la*

bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014».

Par conséquent, la société SYPHAX AIRLINES pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est liée au transport aérien bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

Etant précisé que la société a reçu en date du 22/09/2011 une attestation de dépôt de déclaration de l'APII auprès de la Direction générale de Sfax relative au projet de création d'un service de transport aérien qui précise ce qui suit : « le présent projet bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7 et 9 du code d'incitations aux investissements (CII) et peut bénéficier, en outre, des avantages spécifiques de l'article 50 du code des investissements ».

11- Listing Sponsor

La société « Tunisie Valeurs », intermédiaire en bourse, a été désignée par SYPHAX AIRLINES pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux exercices suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société SYPHAX AIRLINES sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société SYPHAX AIRLINES doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date de première cotation des titres SYPHAX AIRLINES est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et l'actionnaire de référence de la société SYPHAX AIRLINES Mr. Mohamed FRIKHA portant sur 16% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 1.000.000 Dinars et 100.000 actions.

13- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société SYPHAX AIRLINES se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-823 du 17/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société SYPHAX AIRLINES, de TUNISIE VALEURS, et de MAC SA intermédiaires en bourse chargés de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**LES INDUSTRIES CHIMIQUES
DU FLUOR -ICF-**

Siège social : 4 Bis, Rue Amine Abbassi – 1002 –Tunis Belvédère.

La Société Les industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 09 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Jamil GOUIDER et Mr Mourad GUELLATY.

**BILAN ACTIFS
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2012	2011
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		833 065	833 065
Moins : amortissements	3	<831 984> 1 081	<819 228> 13 837
Immobilisations corporelles		46 484 293	38 739 169
Moins : amortissements	4	<32 215 471> 14 268 822	<30 709 171> 8 029 998
Immobilisations Financières		21 401 016	21 383 606
Moins : provisions	5	<447 449> 20 953 567	<586 834> 20 796 772
Total des actifs immobilisés		35 223 470	28 840 607
Autres actifs non courants		75 252	165 555
Total des actifs non courants		35 298 722	29 006 162
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		33 066 640	29 459 398
Moins : provisions	6	<356 425> 32 710 215	<618 737> 28 840 661
Clients et comptes rattachés		22 109 005	9 683 403
Moins : provisions		- 22 109 005	- 9 683 403
Autres actifs courants		1 217 415	1 271 747
Moins : provisions	7	- 1 217 415	- 1 271 747
Placements et autres actifs financiers	8	134 309	393 176
Liquidités et équivalents de liquidités	9	4 496 159	1 965 349
Total des actifs courants		60 667 103	42 154 336
Total des actifs		95 965 825	71 160 498

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2012

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		12 000 000	9 000 000
Réserves		35 659 433	35 659 433
Autres capitaux propres		128 024	170 568
Résultats reportés		104 618	3 000 000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		47 892 075	47 830 001
Résultat de l'exercice		12 878 082	<2 895 382>
Total des capitaux propres avant affectation	10	60 770 157	44 934 619
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	11	7 550 000	-
Provisions	12	2 752 053	1 067 370
Total des passifs non courants		10 302 053	1 067 370
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	16 248 252	13 201 894
Autres passifs courants	14	2 882 737	1 936 919
Concours bancaire et autres passifs financiers	15	5 762 626	10 019 696
Total des passifs courants		24 893 615	25 158 509
Total des passifs		35 195 668	26 225 879
Total des capitaux propres et des passifs		95 965 825	71 160 498

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2012

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTES</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus		83 541 022	67 589 479
Coût des ventes	Tableau de passage	<62 437 255>	<64 645 885>
Marge brute		21 103 767	2 943 594
Autres produits d'exploitation	16	1 582 540	941 697
Frais de distribution	Tableau de passage	<4 403 096>	<3 444 697>
Frais d'administration	"	<2 406 922>	<2 148 444>
Autres charges d'exploitation	"	<4 051 453>	<1 734 021>
Résultat d'exploitation		11 824 836	<3 441 871>
Charges financières nettes		<47 953>	152 642
Produits des placements	17	959 202	369 066
Autres gains ordinaires	18	161 895	25 131
Résultats des activités ordinaires avant impôts		12 897 980	<2 895 032>
Impôt sur les bénéfices		<19 898>	<350>
Résultats des activités ordinaires après impôts		12 878 082	<2 895 382>
Résultat net de l'exercice		12 878 082	<2 895 382>
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		12 878 082	<2 895 382>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2012

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		66 083 732	76 051 849
Encaissements reçus des débiteurs divers		785 872	518 507
Sommes versées aux fournisseurs		<61 265 450>	<68 400 733>
Sommes versées au personnel		<7 619 315>	<6 120 358>
Impôts sur les bénéfices		<93 566>	<64 657>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19	<2 108 727>	1 984 608
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<7 384 102>	<2 251 936>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		33 320	-
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cession d'immobilisations financières		501	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		227 568	<75 464>
Flux de trésorerie provenant du prêt ESSALAMA SICAF		-	275 000
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		672 744	326 942
Charges financières		<331 154>	<79 327>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	20	<6 781 123>	<1 804 785>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<1 925>	<2 251 345>
Encaissements provenant des subventions		-	1 981
Remboursement d'emprunts		<340 837>	-
Encaissements provenant des emprunts		8 250 000	-
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		3 000 000	-
Encaissement en plus auprès des actionnaires		14 261	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	21	10 921 499	<2 249 364>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	22	499 161	810 475
Variation de trésorerie		2 530 810	<1 259 066>
Trésorerie au début de l'exercice		1 965 349	3 224 415
Trésorerie à la clôture de l'exercice		4 496 159	1 965 349
Variation de trésorerie		2 530 810	<1 259 066>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements & Provisions	Autres charges	Production déstockée
Coût des ventes	62 437 255	61 695 779	5 512 888	1 321 417	428 382	<6 521 211>
Frais de distribution	4 403 096	-	499 828	-	3 903 268	-
Frais d'administration	2 406 922	230 007	1 578 424	197 435	401 056	-
Autres charges	4 051 453	-	1 060 092	1 898 921	1 092 440	-
Total	73 298 726	61 925 786	8 651 232	3 417 773	5 825 146	<6 521 211>

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2012	2 011
Revenus et autres produits d'exploitation	83 541 022	Déstockage de production	-				
Production stockée	6 521 210						
Production immobilisée	51 089						
Total	90 113 321	Total	-	Production		90 113 321	64 786 709
Production	90 113 321	Achats consommés	61 771 325	Marge sur coût matières		28 341 996	8 881 479
Marge commerciale	-	Autres charges externes	5 487 905				
Marge sur coût matières	28 341 996						
Subventions d'exploitation	-						
Produits divers ordinaires	38 534						
Total	28 380 530	Total	5 487 905	Valeur ajoutée brute		22 892 625	4 292 817
Valeur ajoutée brute	22 892 625	Impôts et taxes	50 915				
		Charges de personnel	8 651 232				
Total	22 892 625	Total	8 702 147	Excédent brut d'exploitation		14 190 478	<2 163 785>
Excédent brut d'exploitation	14 190 479	Insuffisance brute d'exploitation	-				
Autres produits ordinaires	1 273 579	Autres charges ordinaires	413 934				
Produits financiers	2 921 766	Charges financières	2 157 583				
Transfert et reprise sur charges	635 228	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	3 551 554				
		Impôt sur le résultat ordinaire	19 898				
Total	19 021 051	Total	6 142 969	Résultat des activités ordinaires		12 878 082	<2 895 382>
Résultat positif des activités ordinaires	12 878 082	Résultat négatif des activités ordinaires	-				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-				
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-				
Total	12 878 082	Total	-	Résultat net après modifications comptables		12 878 082	<2 895 382>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

En 2011, l'usine était en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel, le jugement de cette dernière n'a pas encore été prononcé.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Logiciels	425 738	425 738
Brevets licences procédés	407 327	407 327
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Sous Total	833 065	833 065
Moins amortissements	<831 984>	<819 228>
	1 081	13 837

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Terrains	1 552 435	1 540 563
Constructions	7 420 942	7 389 473
Installations techniques, matériel et outillage industriel	26 918 193	26 441 684
Matériel de transport	337 245	378 020
Autres immobilisations corporelles	2 530 045	2 284 499
Immobilisations en cours	7 725 433	704 930
Sous Total	46 484 293	38 739 169
Moins amortissements	<32 215 471>	<30 709 171>
	14 268 822	8 029 998

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au 31/12/2012
	Valeur au 31/12/2011	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 31/12/2012	Cumul au 31/12/2011	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul au 31/12/2012	
Logiciels	425 738	-	-	425 738	411 970	-	12 723	424 693	1 045
Brevets licences procédés	407 327	-	-	407 327	407 258	-	33	407 291	36
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	833 065	-	-	833 065	819 228	-	12 756	831 984	1 081
Terrains	1 540 563	11 872	-	1 552 435	-	-	-	-	1 552 435
Constructions	7 389 472	35 820	4 350	7 420 942	5 891 232	<2 646>	325 877	6 214 463	1 206 479
Installations techniques, matériel et outillage industriel	26 441 684	497 327	20 819	26 918 193	22 529 859	<6 072>	1 090 363	23 614 150	3 304 042
Matériel de transport	378 020	33 017	73 792	337 245	234 724	<73 792>	58 118	219 050	118 195
Autres immobilisations corporelles	2 284 499	245 545	-	2 530 044	2 053 357	-	114 451	2 167 808	362 236
Immobilisations en cours	704 930	7 696 625	676 121	7 725 434	-	-	-	-	7 725 434
Total des immobilisations corporelles	38 739 169	8 520 206	775 082	46 484 293	30 709 171	<82 510>	1 588 809	32 215 471	14 268 822
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	39 572 234	8 520 206	775 082	47 317 358	31 528 399	<82 510>	1 601 565	33 047 455	14 269 903

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Prêts au personnel	75 206	67 797
Participations*	21 084 110	21 084 109
Dépôts et cautionnements	241 700	231 700
Sous Total	21 401 016	21 383 606
Moins provisions	(447 449)	(586 834)
	20 953 567	20 796 772

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- ALKIMIA	-	270 585
- Société de Ciment de Bizerte	58 790	45 088
- STB	238 159	118 079
- ENNAKL Automobiles	-	2 582
	447 449	586 834

La société de transport pétrolier n'a pas encore entamé son exploitation depuis sa création, cette société atteint le délai de libération du capital non libéré en 2013, son assemblée générale devrait statuer sur le sort du capital avant l'expiration de ce délai. La partie du capital déjà libérée est placée.

Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Nombre d'actions	Taux de participation	Coût d'acquisition moyen	Valeurs historiques	Acquisition 2012	Cession 2012	Cours Décembre 2011	31/12/2012	Provisions 31/12/2011	Variation
A.C.M.G	15 000	6,00%	10,000	150 000	-	-	-	150 000	150 000	-
SOTAC	5	0,02%	100,000	500	-	-	-	500	500	-
FOIRE DE GABES	200	0,91%	50,000	10 000	-	-	-	-	-	-
ESSALAMA SICAF	69 700	8,71%	10,000	697 000	-	-	-	-	-	-
STE ALKIMIA	51 940	2,67%	32,238	1 674 419	-	-	36,983	-	270 585	(270 585)
ATTIJARI BANK	1 579 303	3,97%	7,858	12 409 429	-	-	15,031	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	1 000	0,02%	10,000	10 000	-	-	-	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	45 182	11,30%	100,000	4 518 200	-	-	-	-	-	-
STB	63 200	0,25%	11,641	735 733	-	-	7,873	238 159	118 079	120 080
SOTRAPIL	21 000	0,64%	9,333	196 000	-	-	15,832	-	-	-
STE DE STOCKAGE PETRELIERS	20 000	27,78%	100,000	2 000 000	-	-	-	-	-	-
PART NN LIB DE STE DE STOCKAGE DE PETROLE				- 1 500 000						
POULINA HOLDING	1 607	0,00%	5,513	8 859	-	-	6,762	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	29	0,29%	100,312	2 909	-	-	15,832			
CIMENTS DE BIZERTE	13 000	0,03%	11,498	149 478	-	-	6,976	58 790	45 088	13 702
ENNAKL	2 017	0,00%	10,700	21 582	-	-	11,097	-	2 582	(2 582)
TOTAL				21 084 110	-	-		447 449	586 834	-139 385

6. STOCKS.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Matières premières	21 170 393	24 426 808
Matière première en transit	-	-
Matières consommables	2 534 071	2 091 519
Emballages commerciaux	734 014	762 329
Produits finis	8 595 059	2 073 849
Produits en cours	33 103	104 893
	33 066 640	29 459 398
Moins provisions pour dépréciation *	<356 425>	<618 737>
	32 710 215	28 840 661

* Les provisions se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	44 231	300 000
Provision pour dépréciation de stock ANHYDRITE	-	-
Provision pour dépréciation de matière première	1 161	1 161
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	311 033	317 576
	356 425	618 737

7. AUTRES ACTIFS COURANTS.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Débiteurs divers	1 318	76 525
Compte d'attente actif	567	-
Etat	685 171	596 319
Fournisseurs, avances sur commandes	425 228	540 483
Charges comptabilisées d'avance	15 417	929
Personnel, avances et acomptes	18 050	16 790
Produits à recevoir	66 514	35 552
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	1 217 415	1 271 747
Moins : provisions	-	-
	1 217 415	1 271 747

8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Prêt au personnel	134 309	105 676
Echéance à moins d'un an ESSALAMA SICAF	-	287 500
	134 309	393 176

9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

	2012	2011
Certificats de dépôts	4 147 448	-
Banques (DT)	337 187	189 298
Banques (devises)	7 580	1 772 677
Caisses	3 944	3 374
	4 496 159	1 965 349

10. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2012 s'élèvent à 60 770 157 dinars contre 44 934 618 dinars au 31/12/2011 soit une baisse de 15 835 539 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2012 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2011	9 000 000	35 659 433	170 568	3 000 000	<2 895 382>	-	44 934 619
Modifications comptables 2011	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	9 000 000	35 659 433	170 568	3 000 000	<2 895 382>	-	44 934 619
Augmentation de capital souscrite appelée versée	3 000 000						3 000 000
Augmentation de capitale souscrite non appelée	9 000 000						9 000 000
Actionnaires capital non appelé	(9 000 000)						(9 000 000)
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en réserves	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés				(2 895 382)	2 895 382		-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	(42 544)	-	-	-	(42 544)
Résultat de l'exercice 20112	-	-	-	-	12 878 082	-	12 878 082
Modifications comptables 2012	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2012	12 000 000	35 659 433	128 024	104 618	12 878 082	-	60 770 157

11. EMPRUNTS.

	2012	2011
EMPRUNT ATTIJARI BANK	2 300 000	-
EMPRUNT BANQUE DE TUNISIE	5 250 000	-
	7 550 000	-

12. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :		2012	2011
Provisions litiges pollution	(a)	840 123	144 810
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	586 754	519 236
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	1 200 000	300 000
Provision pour risque sur achat oléum	(d)	125 176	103 324
		2 752 053	1 067 370

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination exacte de cette provision.
- (d) Cette provision est constituée dans le but de couvrir les risques de retard de paiement des factures du groupe chimique

13. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :		2012	2011
Fournisseurs d'exploitation locaux		702 616	2 830 499
Fournisseurs d'exploitation étrangers		12 085 005	8 418 409
Fournisseurs d'immobilisations locaux		168 486	141 342
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		419 282	254 934
Fournisseurs factures non parvenues		2 750 784	1 518 538
Fournisseurs, retenues de garantie		122 078	38 172
		16 248 252	13 201 894

14. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :	2012	2011
Personnel et comptes rattachés	1 569 199	786 085
Etat et collectivités publiques	261 077	208 934
Produits constatés d'avance	128 465	122 348
Actionnaires dividendes à payer	1 129	3 258
CNSS et organismes sociaux	672 227	495 131
Créditeurs divers	250 640	321 163
	2 882 737	1 936 919

15. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :	2012	2011
Echéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	600 000	-
Intérêts courus non échus sur emprunt ATTIJARI BANK	15 903	-
Crédit de préfinancement export	854 645	3 809 502
Crédit de gestion pour le financement des importations	4 287 676	6 210 194
Intérêts courus non échus sur crédits de gestion	4 402	-
	5 762 626	10 019 696

16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2012	2011
Revenus loyers	450 529	429 075
Production immobilisée	51 089	60 705
Remboursements divers	63 941	25 487
Cessions diverses	21 250	200
Autres produits sur chargement et déchargement	69 903	73 470
Jeton de présence	3 125	5 125
Reprise de provision pour affaire pollution	41 221	47 723
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	255 769	85 000
- Produit fini Anhydrite	-	13 182
- Stock matière première	-	-
- Stock pièces de rechange	6 543	2 835
Reprise de provision pour risque fiscal prescrit	-	30 679
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	42 543	89 989
Autres	11 872	1 981
Produits liés à une modification comptable	564 755	76 246
	1 582 540	941 697

17. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Placements	55 372	10 582
Dividendes	622 945	315 483
Produits sur prêts accordés au personnel	2 964	4 408
Reprise de provision sur valeurs mobilières	273 166	15 964
Intérêts sur crédit ESSALAMA SICAF	4 755	22 629
	959 202	369 066

18. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	6124	-
Plus-value sur cession d'immobilisations	33 320	-
Intérêts créditeurs des comptes courants	13 047	9 079
Annulation de provision pour dette fournisseur	-	15 400
Indemnisation assurance	83 628	652
Autres	25 776	-
	161 895	25 131

19. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/12 à (2 108 727) DT résulte de :

1) Encaissements :	66 869 604
- encaissements auprès des clients	66 083 732
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)	785 872
2) Décaissements :	(68 978 331)
- décaissements d'exploitation	(68 978 331)

20. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à (6 781 123) DT. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		1 129 432
- remboursement des prêts accordés au personnel		135 368
- remboursement des prêts accordés à ESSALAMA SICAF		287 500
- produits des placements		31 364
- produits prêt ESSALAMA SICAF		4 829
- produits des participations dividendes reçus		622 944
- revenus des comptes courants		10 481
- produits des jetons de présence reçus		3 125
- encaissement provenant de la cession d'immobilisations		33 320
- revenu SICAV Trésor		501
2) Décaissements		(7 910 555)
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(7 384 102)
- prêts accordés au personnel		(195 300)
- frais de banque		(331 153)

21. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à 10 921 499 DT au 31/12/2012 et ce détaillent comme suit :

1) Encaissements		11 264 261
- encaissement emprunt BANQUE DE TUNISIE		5 250 000
- encaissement emprunt ATTIJARI BANK		3 000 000
- émission nouvelles actions		3 000 000
- encaissement en plus auprès des actionnaires		14 261
2) Décaissements		(342 762)
- dividendes payés		(1 925)
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		(219 110)
- intérêts sur emprunt ATTIJARI BANK		(21 727)
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK		(100 000)

22. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation du cours du US Dollars au cours de l'exercice 2012 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 499 161 DT.

23. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2012 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,667%
STE MARHABA INTERNATIONAL	389 355	18,526%
STE MARHABA BEACH	360 368	17,160%
SOHOTO HOTEL SALEM	101 360	4,827%
TOUR KHALAF	94 351	4,493%
COMPTOIRE NATIONALE DU PLASTIQUE	58 840	2,802%
MARHABA	23 355	1,111%
DRISS HICHEM	20 584	0,980%
MARHABA PALACE	7 483	0,356%
ESSALAMA SICAF	5 508	0,262%
MARHABA BEACH	1 160	0,055%
DRISS M'HAMMED	348	0,016%
DRISS M'HAMMED BEN HICHEM	70	0,003%
LAKHDAR TLILI	35	0,002%
TIJANI BEN HMIDA CHELLI	35	0,002%
COMPTOIR NATIONAL PLASTIQUE	5	0,001%
STE TOUR KHALEF	5	0,001%

Par ailleurs la société a réalisé au courant de l'exercice 2012, avec les parties liées, les opérations suivantes :

Perception de dividendes distribués par la société MARHABA pour un montant de 271 092 dinars

24. ENGAGEMENTS.

Les engagements de la société se détaillent comme suit :

- ***Engagements de vente.***

Les engagements de vente de fluorure d'aluminium au 31 décembre 2012 portent sur 35 000 tonnes.

- ***Engagements d'achat.***

Les engagements d'achats de matières premières au 31 décembre 2012 portent sur 50 000 tonnes de spath fluor et 40 000 tonnes d'alumine.

- ***Engagements de financement reçus***

- a) Au 31 octobre 2011, et dans le cadre de son plan d'investissement, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme auprès d'Attijari Bank pour un montant de 5 000 000 dinars remboursable sur cinq ans avec un taux d'intérêt égal à TMM+0.85% contre un nantissement de titres. Le montant non encore débloqué de cet emprunt s'élève à 2 000 000 au 31/12/2012
- b) Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :
 - Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant non encore débloqué de cet emprunt s'élève à 9 750 000 dinars au 31/12/2012 ;
 - Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Ce crédit n'a pas encore été débloqué au 31/12/2012.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

25. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. Elle continue à bénéficier de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Pour les exercices ultérieurs, la société sera soumise à l'impôt sur les sociétés au titre de ses bénéfices provenant de l'exportation au taux de 10% conformément aux dispositions réglementaires précitées.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

2- Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Fait à Tunis le 16Avril 2013

Les commissaires aux comptes

Mourad GUELLATY

Cabinet Mourad Guellaty

Consulting Members Group

**Représentée par
Mohamed Jamil GOUIDER**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2012 :

1.1. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le déblocage de cet emprunt n'a pas encore été effectué au 31/12/2012.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs à 2012 :

2.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 5 250 000 dinars et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2012 s'élèvent à 219 110 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir

2.2. Crédit auprès d'ATTIJARI BANK :

Dans le cadre de son plan d'investissement, la société a obtenu un crédit auprès d'ATTIJARI BANK pour un montant de 5 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur cinq ans à un taux d'intérêt égal à TMM+0,85% contre un nantissement de titres. L'encours de ce crédit s'élève à 2 900 000 dinars dont 600 000 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts relatives à cet emprunt constatées en 2012 s'élèvent à 37 630 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

3.1. Rémunération du Président Directeur Général :

Nous portons à votre connaissance que la rémunération du Président Directeur Général pour l'exercice 2012, telle qu'elle ressort des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 s'élève, en net, à 112 938 dinars.

D'autre part, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture et de la prise en charge des dépenses y afférentes.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la convention collective à laquelle est soumise la société, une indemnité de départ à la retraite serait allouée au Président Directeur Général. Le montant de cette indemnité serait égal à six mois de salaire calculés sur la base des salaires perçus lors du départ à la retraite.

3.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2012 s'élève à 180 000 dinars.

En dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Tunis le 16 Avril 2013

Les commissaires aux comptes

Mourad GUELLATY

Cabinet Mourad Guellaty

Consulting Members Group

**Représentée par
Mohamed Jamil GOUIDER**

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** arrêtés au 31 décembre 2012, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et par les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états sur la base de nos travaux.

Nos travaux ont été effectués conformément aux normes généralement admises en la matière. Ces normes exigent que notre contrôle soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives, tout en tenant compte du contrôle interne en vigueur au sein de l'entité.

Un contrôle comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les comptes annuels. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers annuels.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers du FCP VIVEO Nouvelles Introduites arrêtés au 31 décembre 2012, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière du fonds au 31 décembre 2012 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les disponibilités représentent au 31 décembre 2012, 28,13% du total de l'actif. Cette proportion dépasse la limite de 20% prévue par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du gestionnaire sur la gestion de l'exercice.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 05 mars 2013

Commissaire aux comptes

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL

Mohamed Mejdi JAZIRI

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2012

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-12	31-déc.-11
<u>ACTIF</u>			
AC 1	Portefeuille titres	991 565,874	453 705,305
	Actions, Valeurs Assimilées & Droits Attachés	A.1 890 887,086	410 588,050
	OPCVM	A.2 100 678,788	43 117,255
	Obligations & Valeurs Assimilées	0,000	0,000
AC 2	Placements Monétaires & Disponibles	1 056 838,922	412 688,309
	Placements Monétaires	A.3 480 675,688	131 771,617
	Disponibilités	A.4 576 163,234	280 916,692
AC 3	Créances d'Exploitations	0,000	0,000
AC 4	Autres Actifs	0,000	0,000
Total Actif		2 048 404,796	866 393,614
<u>PASSIF</u>			
PA 1	Opérateurs Créditeurs	P.1 4 938,780	3 328,474
PA 2	Autres Créditeurs Divers	P.2 3 200,553	1 296,514
Total Passif		8 139,333	4 624,988
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1	Capital	CP.1 2 035 915,380	863 156,800
CP 2	Sommes Distribuables	CP.2 4 350,083	-1 388,174
	Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	854,729	-1 748,349
	Sommes Distribuables de l'Exercice	3 495,354	360,175
Total Actif Net		2 040 265,463	861 768,626
Total Passif & Actif Net		2 048 404,796	866 393,614

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-12	31-déc.-11
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		18 737,788	5 646,950
Dividendes	R.1	18 737,788	5 646,950
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	16 908,346	3 542,829
Total Des Revenus des Placements		35 646,134	9 189,779
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	-29 003,767	-7 948,592
Revenu Net des Placements		6 642,367	1 241,187
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	-3 866,978	-2 116,106
Résultat d'Exploitation		2 775,389	-874,919
Régularisation du Résultat d'Exploitation		719,965	1 235,094
Sommes Distribuables de l'Exercice		3 495,354	360,175
Régularisation du Résultat d'Exploitation (Annulation)		-719,965	-1 235,094
Variation des Plus ou Moins Values Potentielles Sur Titres		-147 688,188	10 032,059
Plus ou Moins Values Réalisées Sur cessions de Titres		97 160,625	39 722,402
Frais de Négociation		-8 576,000	-3 629,351
Résultat De l'Exercice		-56 328,174	45 250,191

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012
(exprimés en dinars)

	31-déc.-12	31-déc.-11
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-56 328,174	45 250,191
a - Résultat d'exploitation	2 775,389	-874,919
b - Variation des plus / moins values potentielles sur titres	-147 688,188	10 032,059
c - Plus / moins values réalisées sur cessions de titres	97 160,625	39 722,402
c - Frais de négociation de titres	-8 576,000	-3 629,351
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0,000	9 379,548
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	1 234 825,011	447 551,533
a - Souscriptions	2 242 110,598	518 226,399
Capital	1 880 500,000	462 300,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	358 032,840	55 668,180
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	906,706	1 340,231
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	2 671,052	-1 082,012
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	-1 007 285,587	-70 674,866
Capital	-854 800,000	-63 600,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-155 147,941	-6 508,760
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-1 951,087	-920,330
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	1 336,197	148,856
Droits de sortie	3 277,244	205,368
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 178 496,837	483 422,176
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	861 768,626	378 346,450
b - en fin d'exercice	2 040 265,463	861 768,626
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	7 470	3 483
b - en fin d'exercice	17 727	7 470
VALEUR LIQUIDATIVE	115,094	115,363
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-0,23%	8,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est la société Traders Investment Managers SA. La gestion administrative et comptable est assurée par la société BIAT Capital (Ex. La Financière de Placement et de Gestion – FPG).

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2012 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Par ailleurs, le portefeuille actions détenu par le fonds commun de placement **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** comporte des valeurs de sociétés ayant fait l'objet de procédures judiciaires pour la nomination de contrôleurs dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration.

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

I. BILAN

A.1 Actions, Valeurs Assimilées & Droits Attachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à **890.887,086 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VAL. BOUR	% ACTIF NET
ACTIONS		1 031 098,828	890 887,086	43,665%
AMS	10 996	171 978,809	121 054,964	5,933%
ARTES	18 063	158 475,905	153 065,862	7,502%
CARTHAGE CMT	46 721	176 972,655	166 793,970	8,175%
HEXABYTE	8 865	63 591,000	60 219,945	2,952%
PGH	30 815	244 131,170	203 594,705	9,979%
TUNIS RE	21 870	215 949,289	186 157,640	9,124%

A.2 OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à **100.678,788 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VAL. BOUR	% ACTIF NET
OPCVM		100 641,852	100 678,788	4,935%
SICAV Trésor	972	100 641,852	100 678,788	

A.3 Placements Monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à **480.675,688 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VAL. BOUR	% ACTIF NET
Bons de Trésor		472 670,830	480 675,688	23,559%
BTC 52S-24/09/2013	50	48 332,112	48 451,334	2,375%
BTC 52S-19/02/2013	110	105 713,889	108 654,414	5,326%
BTC 52S-21/05/2013	330	318 624,829	323 569,940	15,859%

A.4 Disponibles

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2012, **576.163,234 Dinars**.

Rubrique	31-déc.-12	31-déc.-11
Disponibilités en Banque	576 163,234	280 916,692
TOTAL	576 163,234	280 916,692

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2012. Elles sont de l'ordre de **4.938,780 dinars**.

Rubrique	31-déc.-12	31-déc.-11
Gestionnaire	4 265,643	3 031,038
Dépositaire	673,137	297,436
TOTAL	4 938,780	3 328,474

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2012, **3.200,553 dinars** et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-12	31-déc.-11
C M F	162,162	73,732
Autres Créditeurs Divers	3 038,391	1 222,782
TOTAL	3 200,553	1 296,514

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-12	31-déc.-11
Capital au 01 janvier	747 000,000	348 300,000
Nombre de titres	7 470	3 483
Nombre de Porteurs de Parts	13	8
Souscriptions de l'exercice	1 880 500,000	462 300,000
Nombre de titres	18 805	4 623
Nombre de Porteurs Entrants	4	6
Rachats de l'exercice	854 800,000	63 600,000
Nombre de titres	8 548	636
Nombre de Porteurs Sortants	7	1
Montant en Nominal au 31 décembre	1 772 700,000	747 000,000
Nombre de titres	17 727	7 470
Nombre de Porteurs	10	13
Sommes Non Distribuables	263 215,380	116 156,800
Commissions de rachat	3 277,244	205,368
Frais de négociation	-8 576,000	-3 629,351
Variation des Plus / Moins Value Potentielle sur Titres	-147 688,188	10 032,059
Plus / Moins Value Réalisées / Cessions de Titres	97 160,625	39 722,402
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	358 032,840	55 668,180
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-155 147,941	-6 508,760
Sommes Non Distribuables Antérieurs	116 156,800	20 666,902
Capital au 31 décembre	2 035 915,380	863 156,800

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2012, **4.350,083 dinars**.

Rubrique	31-déc.-12	31-déc.-11
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	360,175	9 379,548
Distribution Dividendes	0,000	-9 379,548
Résultat en Instance d'Affectation	0,000	-816,680
Report à nouveau	0,000	3,465
Régularisation Résultat en instance d'affectation	494,554	-935,134
Résultat distribuable de la période	2 775,389	-874,919
Régularisation Résultat Distribuable de l'Exercice	719,965	1 235,094
TOTAL	4 350,083	-1 388,174

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **18.737,788 dinars** au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-12	31-déc.-11
Revenus des Actions & Valeurs Assimilées	15 834,550	5 058,200
Revenus OPCVM	2 903,238	588,750
TOTAL	18 737,788	5 646,950

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **16.908,346 dinars** au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-12	31-déc.-11
Revenus BT	11 095,017	2 018,584
Intérêts Comptes de dépôts	5 813,329	1 524,245
TOTAL	16 908,346	3 542,829

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2012, **29.003,767 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-12	31-déc.-11
Rémunération Gestionnaire	26 839,867	6 896,785
Rémunération Dépositaire	2 163,900	1 051,807
TOTAL	29 003,767	7 948,592

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2012, **3.866,978 dinars** et se détaillent ainsi :

Rubrique	31-déc.-12	31-déc.-11
Rémunération Commissaire Aux Comptes	1 679,971	1 284,642
Publicité et Publication	150,700	150,600
Impôts et Taxes	90,000	90,000
Rémunération C M F	1 819,667	467,594
Services Bancaires & Assimilés	126,640	123,270
TOTAL	3 866,978	2 116,106

Autres Informations✓ **Revenu par Part**

Rubrique	31-déc-12	31-déc-11
Revenus des Placements	2,011	1,230
Charges de gestion des placements	-1,636	-1,064
Revenu Net des Placements	0,375	0,166
Autres Charges	-0,218	-0,283
Résultat d'exploitation	0,157	-0,117
Régularisation du résultat d'exploitation	0,041	0,165
Sommes Distribuables	0,197	0,048
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	-0,041	-0,165
Variation des Plus/Moins Value potentielles sur titres	-8,331	1,343
Plus / Moins Value Réalisées sur cessions de titres	5,481	5,318
Frais de Négociation	-0,484	-0,486
Résultat Net de l'Exercice	-3,178	6,058

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc-12	31-déc-11
Actif Net Moyen	1 810 474,656	469 530,366
Charges de Gestion des Placements/ ANM	1,602%	1,693%
Autres Charges / ANM	0,214%	0,451%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	0,153%	-0,186%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif net du fonds;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement et viendra en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fera à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% par an hors taxe de l'actif net pour la première année avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an à partir de la deuxième année. Cette rémunération est calculée à chaque arrêt de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

FCP VALEURS AL KAOUTHER SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Exercice clos le 31 Décembre 2012

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître :

- Un total du bilan de : 3 506 956 DT,
- Un actif net de : 3 435 565 DT,
- Un déficit de : 88 698 DT.

Ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers :

4. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques :

5. Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'Article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

7. Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarque particulière.

Tunis le 25 Mars 2013,

Le Commissaire aux Comptes

Salah MEZIOU

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012 (Exprimé en Dinars Tunisiens)
--

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES	AC 1	2 716 329	1 281 037
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		0	0
AUTRES VALEURS		0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES			
PLACEMENTS MONETAIRES	(a)	712 017	310 747
DISPONIBILITES	(b)	47 583	29 369
CREANCES D'EXPLOITATION		0	0
AUTRES ACTIFS	AC 3	31 027	3 876
TOTAL ACTIF		3 506 956	1 625 030
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA 1	66 695	12 590
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA 2	4 696	3 025
TOTAL PASSIF		71 391	15 615
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP 1	3 476 773	1 606 577
SOMMES DISTRIBUABLES			
SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	CP 2	-41 208	2 837
ACTIF NET		3 435 565	1 609 414
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		3 506 956	1 625 030

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR 1	49 589	17 507
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR 2	12 199	18 200
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		61 788	35 707
<u>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</u>			
	CH 1	53 344	28 280
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		8 444	7 428
AUTRES PRODUITS		215	57
AUTRES CHARGES	CH 2	7 656	4 619
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 003	2 866
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-42 211	-29
<u>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</u>		-41 208	2 837
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		42 211	29
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-174 827	66 790
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		91 613	-20 698
FRAIS DE NEGOCIATION		-6 487	-1 793
TOTAL		-88 698	47 165

VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2012
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2012	31/12/2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-88 698	47 165
a- Résultat d'exploitation	1 003	2 866
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-174 827	66 790
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	91 613	-20 698
d- Frais de négociation	-6 487	-1 793
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
<i>a- souscriptions</i>	1 994 769	39 027
Capital	1 749 689	40 535
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	288 624	-1 503
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-43 544	-4
Droits d'entrée	0	0
<i>b- Rachats</i>	-79 920	-11 520
Capital (rachat)	-75 057	-12 546
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-7 811	695
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 333	-25
Droits de sortie	1 615	356
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 826 151	74 672
<i>Actif Net</i>		
a- En début d'exercice	1 609 414	1 534 742
b- En fin d'exercice	3 435 566	1 609 414
<i>Nombre d'actions (ou de parts)</i>		
a- En début d'exercice	16 289	15 999
b- En fin d'exercice	33 268	16 289
VALEUR LIQUIDATIVE	103,269	98,804
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	4,52%	3,00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes dont la structure est composée d'actions et de placements monétaires. Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de conformité représenté par son éminence « Cheikh Mohamed Mokhtar Sellami ». Ce fonds a été créé le 26 Avril 2011 à l'initiative de « la Tunisie Valeurs » et de « l'Amen Bank ». Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2011.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant la Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents :*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

4.3 *Evaluation des placements monétaires :*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.4 *Cession des placements :*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 *Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice*

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du fonds n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATIONS DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par ans. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM, la structure du fonds sera composée par :

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placement monétaires,
- 20% de l'actif en liquidité.

Etant précisé que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières sont tenus de justifier, dans un délai de douze mois à compter de la date de la constitution, l'emploi de leurs actifs selon les proportions fixées ci-dessus.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS :**AC1- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES: 2 716 329 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	Plus Moins value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés					
<u>Actions admises à la cote</u>					
ADWYA	28 600	184 951	228 400	43 449	6,65%
ASSAD	36 657	376 826	314 114	-62 712	9,14%
ENNAKL AUTOMOBILES	28 871	324 207	333 460	9 253	9,71%
ESSOUKNA	14 118	152 419	148 310	-4 109	4,32%
G.I.F	37 726	225 608	198 514	-27 094	5,78%
I.C.F	200	5 733	9 475	3 742	0,28%
I.C.F NS 2012 1/4	264	4 885	10 322	5 438	0,30%
SERVICOM	10 949	130 219	153 581	23 362	4,47%
SIAME	47 808	213 455	188 985	-24 470	5,50%
SOTETEL	19 855	162 260	125 285	-36 975	3,65%
SOTRAPIL	9 495	176 104	149 072	-27 033	4,34%
SOTUVER	34 147	266 898	287 893	20 995	8,38%
TELNET HOLDING	23 546	203 250	158 770	-44 479	4,62%
TPR	66 430	369 703	333 545	-36 158	9,71%
<u>Parts fonds commun de placement</u>					
FCP SAFA	680	75 289	76 603	1 313	2,23%
TOTAL	359 346	2 871 807	2 716 329	-155 477	79,06%

* La moins-value latente arrêtée au 31 Décembre 2012 se détaille comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2011	19 349
Moins-value latente relative à l'exercice 2012	-174 827
Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2012	-155 477

Les entrées en portefeuille titres se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	2 069 392
- OPCVM	52 704
- Nouvelles souscriptions	6 650
TOTAL	2 128 747

Détachements de droits	Valeur Théorique
Droits d'attributions	167 797
Droits préférentiels de souscription	4 267

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de cession	Moins-values réalisées
- Actions	509 213	600 631	91 418
- OPCVM	9 965	10 139	174
- Droits	111	132	21
Total	519 288	610 901	91 613

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 759 600DT

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2012 à 759 600 DT et sont composés de :

AC2 (a) – PLACEMENTS MONETAIRES : 712 017 DT

	Placements	Rendement Net au 31/12/2012	Total	% de l'actif net
Placement « Moudharaba Zitouna » du 18/01/2012 au 17/01/2013	300 000	8 097	308 097	8,97%
Placement « Moudharaba Zitouna » du 03/10/2012 au 03/10/2013	400 000	3 920	403 920	11,76%
Total	700 000	12 017	712 017	20,72%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES : 47 583 DT

Les disponibilités s'élèvent à 47 583 DT au 31/12/2012 contre un solde de 29 369 DT au 31/12/2011 et sont portées en compte courant chez Amen Bank.

AC3 – AUTRES ACTIFS : 31 027 DT

Cette rubrique représente le montant des titres vendus et non encore encaissés.

PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 66 695 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	14 647	6 425
Rémunération du dépositaire	1 483	1 487
Achat de titres à régler	46 893	4 678
Commission de performance	3 672	0
Total	66 695	12 590

PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS : 4 696 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevances CMF	295	136
Rémunération du CAC	4 179	2 666
Etat impôts et taxes retenus à la source	222	223
Total	4 696	3 025

CP1- CAPITAL : 3 476 773 DT

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant	1 606 577
Nombre de titres	16 289
Nombre de porteurs de parts	55

Souscriptions réalisées

Montant	1 749 689
Nombre de titres émis	17 740
Nombre de nouveaux porteurs de parts	16

Rachats effectués

Montant	-75 057
Nombre de titres rachetés	761
Nombre de porteurs de parts sortants	9

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres (AC1)	-174 827
Plus-values réalisées sur actions	91 896
Moins-values réalisées sur actions	-283
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	2 837
Régularisation des sommes non distribuables (i)	275 941

Capital au 31-12-2012

Montant	3 476 773
Nombre de titres	33 268
Nombre de porteurs de parts	62

(i) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Commission / transactions	-3 169
CTB / transactions	-3 318
Régularisation des sommes non distribuable /souscription	288 624
Régularisation des sommes non distribuable /rachat	-7 811
Droit de sortie	1 615
Total	275 941

CP2 – SOMMES DISTRIBUABLES : -41 208 DT

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste s'élève à -41 208 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat distribuable de l'exercice	1 003	2 866
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		
* sur les souscriptions	-43 544	-4
* sur les rachats	1 333	-25
Sommes Distribuables de l'exercice	-41 208	2 837

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES : 49 589 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>Dividendes reçus</u>	
	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
ASSAD	8562	3 635
ADWYA	0	3 466
SIAME	2464	427
TPR	8230	4 429
SOTUVER	4800	2 207
LES CIMENTS DE BIZERTE	490	443
G.I.F	3048	900
ENNAKL AUTOMOBILES	5525	1 500
SOTETEL	1351	0
ARTES	10751	0
TELNET HOLDING	4368	0
I.C.F	0	500
Total	49 589	17 507

PR 2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 12 199 DT

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 12 199 DT contre un solde de 18 200 DT au 31/12/2011 et correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenue à la source libératoire de 20%.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENT : 53 344 DT

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2012 à 53 344 DT contre un solde de 28 280 DT au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	43 770	22 380
Commission de performance	3 672	0
Rémunération du dépositaire	5 902	5 900
Total	53 344	28 280

CH2 – AUTRES CHARGES : 7 656 DT

Le solde de ce poste s'élève 7 656 DT au 31 Décembre 2012 contre un solde de 4 619 DT au 31 Décembre 2011, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	4 665	2 666
Redevances CMF	2 707	1 525
Autres (frais bancaires et droit de timbres)	284	428
Total	7 656	4 619

AUTRES INFORMATIONS**a) Données par part et ratios pertinents :**

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	1,8573	2,1921
Charges de gestion des placements	-1,6035	-1,7361
Revenus nets des placements	0,2538	0,4560
Autres produits	0,0065	0,0035
Autres charges	-0,2301	-0,2836
Résultat d'exploitation (1)	0,0301	0,1759
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,2688	-0,0018
Sommes distribuables de l'exercice	-1,2387	0,1742
Variation des plus (ou moins) values potentielle	-5,2551	4,1003
Plus ou moins-values sur cession de titres	2,7538	-1,2706
Frais de négociation	-0,1950	-0,1101
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-2,6963	2,7196
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-2,6662	2,8955
Droits de sortie	0,0485	0,0219
Résultat non distribuable de l'exercice	-3,8864	2,9174
Régularisation du résultat non distribuable	8,4409	-0,0497
Sommes non distribuable de l'exercice	8,2945	-0,1378
Valeur liquidative	103,269	98,804
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,84%	1,80%
Autres charges / actif net moyen	0,41%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-2,19%	0,18%

b) Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « Tunisie Valeurs ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT de l'actif employé en actions et 1% HT du reste de l'actif.

« L'AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq mille dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

c) Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2012 par :

- 79,06 % de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- 20,72 % de l'actif en placements monétaires,
- 0,22 % de l'actif en liquidité.